

PROJET

Après plusieurs années d'investissement massif dans la R&D Access UMTS, et devant l'impossibilité d'atteindre à brève échéance un niveau de rentabilité satisfaisant, Nortel cède son activité à Alcatel.

Ainsi la cession de l'activité Access UMTS permettrait :

- de répondre aux exigences des clients notamment en matière de pérennité de leurs investissements ;
- d'apporter à Alcatel la qualité reconnue des solutions technologiques Nortel d'Access UMTS, pour asseoir sa stratégie d'expansion sur le marché 3G.

La proposition de cession inclut le portefeuille de produits Access UMTS de Nortel composé du RNC, du Node B, du système de gestion de réseaux et des services connexes ainsi que des actifs qui y sont attachés.

La réalisation de la transaction est conditionnée par la signature d'un contrat définitif entre Nortel et Alcatel. Les parties souhaitent signer un accord à fin octobre début novembre 2006 pour une finalisation au plus tard le 15 décembre 2006.

Pour ce faire, l'objectif est de finaliser la procédure de consultation avec les partenaires sociaux pour mi-novembre 2006

EFFECTIFS A TRANSFÉRER

France	
Services concernés	Effectifs
R&D	566
R&D Plateforme	63
Lab Support	8
PLM	67
Global Ops	205
Ventes	5
Avant-Ventes	18
Marketing	4
Finance	14
RH	4
IS	5
KS (Centre de Formation)	10
Service Juridique	2
Total = 971	

Les salariés de CIT concernés sont eux déjà à pied d'oeuvre sur les chantiers de la convergence de la gamme. Il y a un défi opérationnel à relever dans les 6 mois à venir avec deux scénarii qui doivent permettre de sécuriser TOUS les clients. Aucun sureffectif global : la charge liée à la convergence, 3G, le déploiement nécessaire vers le WIMAX pour y atteindre la taille critique et la qualification GSM assurent à tous une place dans l'organisation, y compris les salariés transférés Nortel Networks SA. Philippe Kerrier patron de la BD (Business Division) MRD (Mobile Radio Division) l'a explicitement confirmé pendant le CCE CIT du vendredi 13 octobre. Au delà des réajustements inévitables, le nouveau MRD France est plus que renforcé et cela est bénéfique pour tous.

Effectifs concernés à Alcatel CIT France	
R&D	187
PLM	9

Le chantier de la convergence a déjà commencé en vertu d'un accord en avance de phase entre Nortel et ALCATEL. Ainsi des salariés ALCATEL CIT seront détachés opérationnellement à Châteaufort et des salariés Nortel Networks SA le seront à ALCATEL CIT Vélizy.

MODALITÉS JURIDIQUES DE TRANSFERT

L'activité Access UMTS de NNSA, incluant les fonctions Support nécessaires à son autonomie, devrait être intégrée à une NewCo Nortel avant le 31 décembre 2006. A ce titre, les salariés de NNSA affectés à cette activité seraient ainsi transférés dans cette NewCo, en application des dispositions de l'article L. 122-12 alinéa 2 du Code du Travail. Dans ce cadre, les éléments individuels de ces contrats, notamment l'ancienneté, la qualification, la rémunération et les accords associés seront maintenus.

Cette NewCo serait ensuite cédée par Nortel à Alcatel Participations, et ce en tout état de cause avant le 31 décembre 2006. Puis cette filiale d'Alcatel Participations devrait devenir filiale d'Alcatel CIT par achat des titres. L'objectif est d'intégrer cette filiale dans Alcatel CIT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 132-8 du Code du travail, le statut collectif sera maintenu en l'état pendant une période de quinze (15) mois suivant la date de transfert effectif des salariés dans la NewCo, ou jusqu'à l'entrée en vigueur d'un accord de substitution ou d'adaptation signé pendant cette période de 15 mois résultant de négociations que pourra engager la Direction d'Alcatel CIT avec les organisations syndicales représentatives de la NewCo.

LOCALISATIONS GÉOGRAPHIQUES DES SALARIÉS TRANSFÉRÉS

En Accord avec Nortel Networks SA, certaines activités seraient maintenues à Châteaufort pour une période transitoire d'environ 12 mois (fin 2007), tandis que d'autres activités seraient à Alcatel CIT.

MODALITÉS ET CRITÈRES DE TRANSFERT

- **Tous les salariés affectés exclusivement (de 80% à 100%) à l'activité Access UMTS (hors fonctions Corporate : RH, Finance, Juridique, KS et IS) seraient transférés automatiquement.**
- **Les autres salariés majoritairement (de 60% à 79%) affectés à l'activité Access UMTS (hors fonctions Corporate) seraient transférés, sous réserve de non opposition de leur part.**
- **Les salariés des fonctions Support Corporate feront acte de volontariat dans la limite des effectifs indiqués dans les tableaux ci-dessus**

La Direction, le CCE et le CE vont mettre en place **une commission d'arbitrage** qui aura pour objet de statuer sur les contestations liées aux cas individuels des salariés.

**L'intersyndicale CFTC - CFE-CGC
de Nortel Networks S.A. & de Alcatel CIT**